



Arrêté du Maire

N° 877/2018

Ville de
Saint-Tropez

Tableau annuel d'avancement
au grade d'adjoint d'animation principal
de 2^{ème} classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 05 avril 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	LAVAGNA Corinne	Adjoint d'animation - 8 ^{ème} échelon	01/01/2018
2	MAURIN Caroline	Adjoint d'animation - 9 ^{ème} échelon	01/01/2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié le :

19 AVR 2018

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services,

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 16 avril 2018

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Claude BÉRARD



Arrêté du Maire

N° 876/2018

Ville de
Saint-Tropez

Tableau annuel d'avancement
au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 05 avril 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	IBERTI Sandrine	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe au 9 ^{ème} échelon	01/01/2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié le :

19 AVRIL 2018

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 16 avril 2018

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué


Claude BERARD



Ville de
Saint-Tropez

Arrêté du Maire

N° 875/2018

Tableau annuel d'avancement
au grade de brigadier-chef principal

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1691 du 17 novembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,
CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 05 avril 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade de brigadier-chef principal est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	GALVAN Virginie	Gardien brigadier - 9 ^{ème} échelon	01/01/2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié le :

19 AVR 2018

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 16 avril 2018

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Claude BÉRARD



Arrêté du Maire

N° 874/2018

Ville de
Saint-Tropez

Tableau annuel d'avancement
au grade d'Attaché principal

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 05 avril 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché principal est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	SURGET Nathalie	Attaché au 4 ^{ème} échelon	01/01/2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié le :

19 AVR 2018

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 16 avril 2018

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Claude BERARD



Ville de
Saint-Tropez

Arrêté du Maire

N ° 873/2018

Tableau annuel d'avancement au grade
d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 05 avril 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	ESCUDIER Stéphane	Adjoint technique - 8 ^{ème} échelon	01/01/2018
2	GRAGNANI Frédéric	Adjoint technique - 9 ^{ème} échelon	01/01/2018
3	LABARRE Maryline	Adjoint technique - 7 ^{ème} échelon	01/01/2018
4	PHILIPPOT Gilles	Adjoint technique - 9 ^{ème} échelon	01/01/2018
5	BURGARELLA Sylvie	Adjoint technique - 9 ^{ème} échelon	01/01/2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié le :

19 AVRIL 2018

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services,

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 16 avril 2018

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Claude BERARD



Ville de
Saint-Tropez

Arrêté du Maire

N° 872/2018

Tableau annuel d'avancement
au grade d'adjoint technique principal
de 1^{ère} classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 05 avril 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	BUFFA Alex	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe au 8 ^{ème} échelon	01/01/2018
2	GRAZIANI Annie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe au 10 ^{ème} échelon	01/01/2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié le :

19 AVR 2018

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services

Henri-JULIEN RUIZ

A Saint-Tropez, le 16 avril 2018

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Claude BERARD



Ville de
Saint-Tropez

Arrêté du Maire

N° 871/2018

Tableau annuel d'avancement
au grade d'adjoint du patrimoine principal
de 2^{ème} classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 05 avril 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	DHO Alexandre	Adjoint au patrimoine - 11 ^{ème} échelon	01/01/2018
2	ORSONI Richard	Adjoint au patrimoine - 10 ^{ème} échelon	01/01/2018
3	CALIFANO Pierre	Adjoint au patrimoine - 9 ^{ème} échelon	01/01/2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié le :

19 AVRIL 2018

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 16 avril 2018

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Claude BERARD



Arrêté du Maire

N ° 870/2018

Ville de
Saint-Tropez

Tableau annuel d'avancement au grade
d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 05 avril 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	HIDAOUI Louise	Adjoint administratif - 8 ^{ème} échelon	01/01/2018
2	BARBARIN Christine	Adjoint administratif - 9 ^{ème} échelon	01/01/2018
3	ANTOSIAK Martin	Adjoint administratif - 8 ^{ème} échelon	01/01/2018
4	ILBERT Laurence	Adjoint administratif - 11 ^{ème} échelon	01/01/2018
5	VINCENT Floranie	Adjoint administratif - 9 ^{ème} échelon	01/01/2018
6	VOLERY Marine	Adjoint administratif - 8 ^{ème} échelon	01/01/2018
7	FOLCO Françoise	Adjoint administratif - 9 ^{ème} échelon	01/01/2018
8	MONSEC Monique	Adjoint administratif - 10 ^{ème} échelon	01/01/2018
9	MAGNER Bénédicte	Adjoint administratif - 6 ^{ème} échelon	01/01/2018
10	SANDOVAL Christine	Adjoint administratif - 8 ^{ème} échelon	01/01/2018
11	BANAUDI Sylviane	Adjoint administratif - 9 ^{ème} échelon	01/01/2018
12	LUCZAK Isabelle	Adjoint administratif - 11 ^{ème} échelon	01/01/2018
13	D'ANGELO Corinne	Adjoint administratif - 11 ^{ème} échelon	01/01/2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié le :

19 AVR 2018

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services


Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 16 avril 2018

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué


Claude BERARD





Ville de
Saint-Tropez

Arrêté du Maire

N° 869/2018

Tableau annuel d'avancement
au grade d'adjoint administratif principal
de 1^{ère} classe

Le Maire de la Commune de Saint-Tropez,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 05 avril 2018,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2018, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom-Prénom	Situation actuelle Grade - échelon	Promouvable à partir du
1	DUCATI Valérie	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe au 6 ^e échelon	01/01/2018

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de Toulon dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Certifié exécutoire pour avoir été publié
le :

19 AVR 2018

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur général
Des services

Henri-Paul RUIZ

A Saint-Tropez, le 16 avril 2018

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué


Claude BERARD